



## Erreur de Saisie attribution

Par **Laetitia 60**, le **14/07/2021 à 19:15**

Bonjour

Ma banque viens de m'informer que mon compte est bloqué suite à une saisie attribution.

Je ne connais pas la personne qui me demande de l'argent et n'ai jamais reçu de facture ou de courrier de l'huissier.

Je pense que c'est une erreur. Comment faire pour prouver que je n'ai rien à voir avec le "plaignant"?

Merci de votre réponse,

Cordialement

Laetitia

Par **P.M.**, le **14/07/2021 à 20:46**

Bonjour,

L'Huissier qui a initié la saisie attribution doit vous la dénoncer dans les 8 jours avec le titre exécutoire ainsi vous connaîtrez le créancier et pourrez éventuellement la contester auprès du Juge de l'Exécution...

Par **youris**, le **14/07/2021 à 20:50**

bonjour,

sauf dans le cas d'une saisie par l'administration, une saisie ne peut être effectuée par un huissier que si le créancier qui le mandate est en possession d'un titre exécutoire, généralement un jugement qui vous a été signifié.

vous pouvez obtenir des informations auprès de l'huissier qui a effectué cette saisie qui doit

vous être signifié dans les 8 jours.

salutations

Par **Laetitia 60**, le **15/07/2021 à 21:28**

Bonsoir,

Merci de vos réponses.

Après plusieurs appels, il semblerait que ce soit la banque qui ai fait une erreur.

Les huissiers n'ont pas de dossier à mon nom.

Bonne soirée

Laetitia